



Syndicat Mixte d'Aménagement de la vallée de la Durance

AVIS DE PUBLICITÉ N° 2024-001

Appel à manifestation d'intérêt sur le domaine privé de l'état en bord de Durance à Charleval

Le présent avis de publicité a lieu dans le cadre de l'ordonnance 2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques et plus précisément de l'article L2122-1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques (CG3P).

Il a pour objet de porter à la connaissance du public une procédure de sélection préalable permettant aux candidats potentiels de se manifester afin d'occuper un emplacement du domaine public fluvial pour l'exercice d'une activité agricole (cf. plan en annexe) sur la commune de Charleval.

Le SMAVD souhaite mettre en place des conditions favorables à l'installation d'agriculteurs en privilégiant les cultures et les pratiques agro- environnementales en bord de Durance.

Date de publication	2 décembre 2024														
Durée de la mise en ligne de l'avis à compter de sa publication	3 semaines														
Date limite de réception des propositions	20 décembre 2024														
Département	Bouche du Rhône														
Commune	Charleval														
Lieudit	Terrain agricole face à la digue du colombier														
Objet de l'occupation	Agricole														
Caractéristiques particulières des emplacements	5.7 ha composés d'une parcelle en bord de Durance en zone agricole non entretenue, non boisées														
Durée de l'autorisation	L'autorisation sera délivrée pour une durée de cinq ans.														
Pièces à fournir	<p>Les candidats intéressés doivent remettre leurs propositions avant la date limite mentionnée ci-dessus.</p> <p>Les propositions comportent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'ensemble des pièces administratives nécessaires à l'établissement d'une convention d'occupation temporaire (la pièce d'identité de l'exploitant) ; • le descriptif de l'activité envisagée sur l'emplacement ; • les moyens techniques mis en œuvre pour l'exercice de l'activité envisagée ; • le plan de financement de l'activité 														
Condition financière générales	<p>Conformément aux tarifs domaniaux 2021 adopté au comité syndical du 30 mars 2021, la redevance annuelle pour l'occupation de terrain à usage agricole est la suivante :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Type de culture</th> <th>€/ha/an</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Polyculture, pâturage sur terre agricole</td> <td>43,84 €</td> </tr> <tr> <td>Légumes de plein champ</td> <td>87,99 €</td> </tr> <tr> <td>Cultures maraichères, vignes</td> <td>154,33 €</td> </tr> <tr> <td>Fruits à pépins</td> <td>132,48 €</td> </tr> <tr> <td>Fruits à noyaux</td> <td>110,31 €</td> </tr> <tr> <td>Lavandes et lavandins</td> <td>49,40 €</td> </tr> </tbody> </table>	Type de culture	€/ha/an	Polyculture, pâturage sur terre agricole	43,84 €	Légumes de plein champ	87,99 €	Cultures maraichères, vignes	154,33 €	Fruits à pépins	132,48 €	Fruits à noyaux	110,31 €	Lavandes et lavandins	49,40 €
Type de culture	€/ha/an														
Polyculture, pâturage sur terre agricole	43,84 €														
Légumes de plein champ	87,99 €														
Cultures maraichères, vignes	154,33 €														
Fruits à pépins	132,48 €														
Fruits à noyaux	110,31 €														
Lavandes et lavandins	49,40 €														

Critères de sélection	<p>Les propositions des candidats seront analysées par le SMAVD au regard des critères d'appréciation suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la capacité professionnelles (20%) : Formation agricole et/ou expérience significative • la capacité technique (70%) : Cohérence des productions tout en s'adaptant au risque d'inondabilité du secteur (cultures fourragère et agro-environnementale privilégiées) ; • la capacité financière (10%) : Viabilité économique du projet, capacité d'autofinancement <p>Il n'y pas de critère de prix puisque la valeur locative des terres est déterminée dans la grille de redevance.</p>
Dépôt des candidatures	<p>Les propositions sont remises au format dématérialisé à l'adresse vianey.saquet@smavd.org ou par voie postale au Syndicat d'Aménagement de la Vallée de la Durance 190, rue Mistral 13 390 MALLEMORT</p>
Service à contacter pour renseignement	<p>Vianey SAQUET-GOUVILLE, 07.84.45.71.22</p>

Appel à manifestation d'intérêt sur le domaine privé de l'état en bord de Durance à Charleval

